

Maintenant et demain L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



La prise et l'utilisation d'images pour les évaluations ergonomiques Attestation des employés

Objectif

Les employés d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) ont la responsabilité partagée de s'assurer que toutes informations en possession d'EDSC sont protégées en tout temps. EDSC reconnaît l'importance de prendre des images en tant que références visuelles dans le but d'écrire des rapports ou évaluation ergonomique. Il faut veiller à protéger l'information et s'assurer qu'aucune information n'est divulguée par inadvertance pendant le processus d'évaluation.

Portée

Les images ne peuvent être prises que sur le poste de travail d'un employé et ne peuvent être utilisées que pour le(s) rapport(s) d'évaluation ergonomique.

Les employés doivent s'assurer que le poste de travail est libre de toutes informations protégées et / ou classifiées et que l'ordinateur est verrouillé avant que les images soient prises.

Les gestionnaires doivent inspecter le poste de travail et examiner les images sur le dispositif d'enregistrement pour s'assurer qu'aucune information protégée et / ou classifiée ne soit visible, dans le poste de travail en arrière-plan de l'image.

Attestation

Employé

Je, _____, atteste que mon poste de travail a été dégagé et que mon ordinateur a été verrouillé et qu'il n'y a aucune information protégée et / ou classifiée visible.

Signature de l'employé

Date

Gestionnaire

Je, _____, atteste que le poste de travail a été inspecté et qu'il n'y a aucune information protégée et / ou classifiée visible. J'ai examiné les images sur le dispositif d'enregistrement et aucune information protégée et / ou classifiée est visible.

Signature du gestionnaire

Date